



A Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,  
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil,  
aux IPR et IEN de l'Académie de Créteil,

Le mercredi 19 décembre 2012,

Dans son courrier du 12 avril 2012 adressé au secrétariat général du SNES-FSU, François Hollande affirmait vouloir « reconstruire en conséquence une formation initiale et continue digne de ce nom : ce sera l'une de mes priorités ». <sup>1</sup> Engagement que vous, Monsieur le Ministre, rappelez dans votre Lettre aux enseignants du 26 juin 2012 : « Notre engagement est de développer une logique d'entrée progressive dans le métier d'enseignant » <sup>2</sup> ainsi que dans votre discours d'accueil aux stagiaires de Créteil le 27 août 2012 en affirmant que des compléments de formation devaient compléter la formation déficiente des deux dernières générations de stagiaires. Nous souhaitons rappeler que sur l'Académie de Créteil, il y a encore deux ans, les professeurs néo-titulaires bénéficiaient d'une décharge de deux heures leur permettant d'assister à des formations.

Les nombreux témoignages de stagiaires des deux dernières années scolaires attestent que ceux-ci n'ont pas reçu de réelle formation : comment se former à son métier lorsque l'on est à temps plein devant ses classes ? Le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend et il est urgent que soient mises en place des mesures permettant aux professeurs dont la formation a été sacrifiée d'obtenir des compensations. Une décharge pour pouvoir assister à des compléments de formation est la condition nécessaire à l'instauration d'un continuum de formation.

Nous, organisations syndicales de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP), demandons que les enseignants et CPE débutants bénéficient d'une décharge significative (6 heures pour les titulaires 1<sup>ère</sup> année et 3 heures pour les 2<sup>ème</sup> année) leur permettant de compléter leur formation initiale en cohérence avec vos engagements de début d'année. Les conséquences de la formation sacrifiée et du surmenage vécus par nos collègues ont été nombreuses tant au niveau professionnel que personnel. A ce titre, les stagiaires étant entrés dans le métier dans ces conditions doivent pouvoir bénéficier d'une compensation au titre des préjudices subis.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs, à notre attachement profond au service public d'éducation.

Pour le SNES-FSU Créteil,  
Sébastien De Schryver, responsable du secteur "Entrée dans le métier", Tél : 06.95.47.01.40

Pour le SNEP-FSU Créteil,  
Coralie Benech, secrétaire académique

Pour le SNUEP-FSU Créteil,  
Laurence TRUBLEREAU, secrétaire académique

<sup>1</sup> [http://www.snes.edu/IMG/pdf/Lettre\\_Parti\\_socialiste.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/Lettre_Parti_socialiste.pdf), p. 3.

<sup>2</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid60743/lettre-a-tous-les-personnels-de-l-education-nationale.html>